

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame LEMARCHAND Eva, Maire.

Présents : CARRE Annie, VEZIER Stéphane, FOSSE Christian, QUEVILLON VEZIER Karine, MARZIN Jean-Michel, JONQUAIS Nathalie, GODEFROY David.

Absents excusés : COUTURE Sylvain, HEBERT Mickaël, DUPARC Mélanie, GRAIN Julie, HAI Sophie, HULIN Hélène.

Madame HULIN Hélène a donné procuration à Madame QUEVILLON VEZIER Karine pour les décisions à voter.

Monsieur COUTURE Sylvain a donné procuration à Monsieur FOSSE Christian pour les décisions à voter.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2016 est approuvé.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2016 est approuvé.

Mme Carré Annie est nommée secrétaire de séance.

ACHAT D'UNE TENTE

Mme le Maire évoque la vétusté de notre tente de cérémonies et présente l'opportunité de l'achat d'une tente (6m sur 12m) proposée par la société Altrad au prix de 5900€ TTC.

Après délibération, les membres du Conseil se prononcent favorables à l'achat proposé. (10 voix Pour)

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Mme Le Maire présente le plan de financement proposé pour l'aménagement de clôtures autour de 7 hectares du marais communal, afin de pouvoir y accueillir des animaux appartenant au Parc de Brotonne (2 chevaux et 2 bœufs).

L'Agence de l'eau a compétence pour financer 80% du budget total, soit 4658€; 20% restent à la charge de la commune, soit 1164€ (534€ de matériel et 630€ pour la participation d'un employé communal); le Parc de Brotonne fournit 3 employés pour réaliser les travaux, ce qui correspond à 1890€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 10 voix Pour, d'accepter ce plan de financement et autorise Madame Le Maire à signer la demande de subvention à l'agence de l'eau.

Madame Le Maire fait lecture de la convention qui, après consultation de la commission marais, est proposée par le Parc pour cette mise en place de l'accueil des animaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix Pour) d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LA METROPOLE MUTUALISATION D'ACHATS

Madame le Maire fait lecture d'une proposition de convention avec la Métropole, pour mutualiser les achats en direction de l'UGAP. Ce qui permettrait des prix inférieurs de 15% environ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix Pour) d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention.

QUESTION DIVERSE :

Madame **QUEVILLON VEZIER** demande si l'ancienne tente pourrait être proposée à la location aux habitants de la commune. Cette proposition sera étudiée.

Monsieur **MARZIN** demande que le contrat avec la SMALC soit vérifié si des dégradations étaient commises.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h30.

Fait en Mairie
Le 26 décembre 2016
Eva LEMARCHAND, Maire